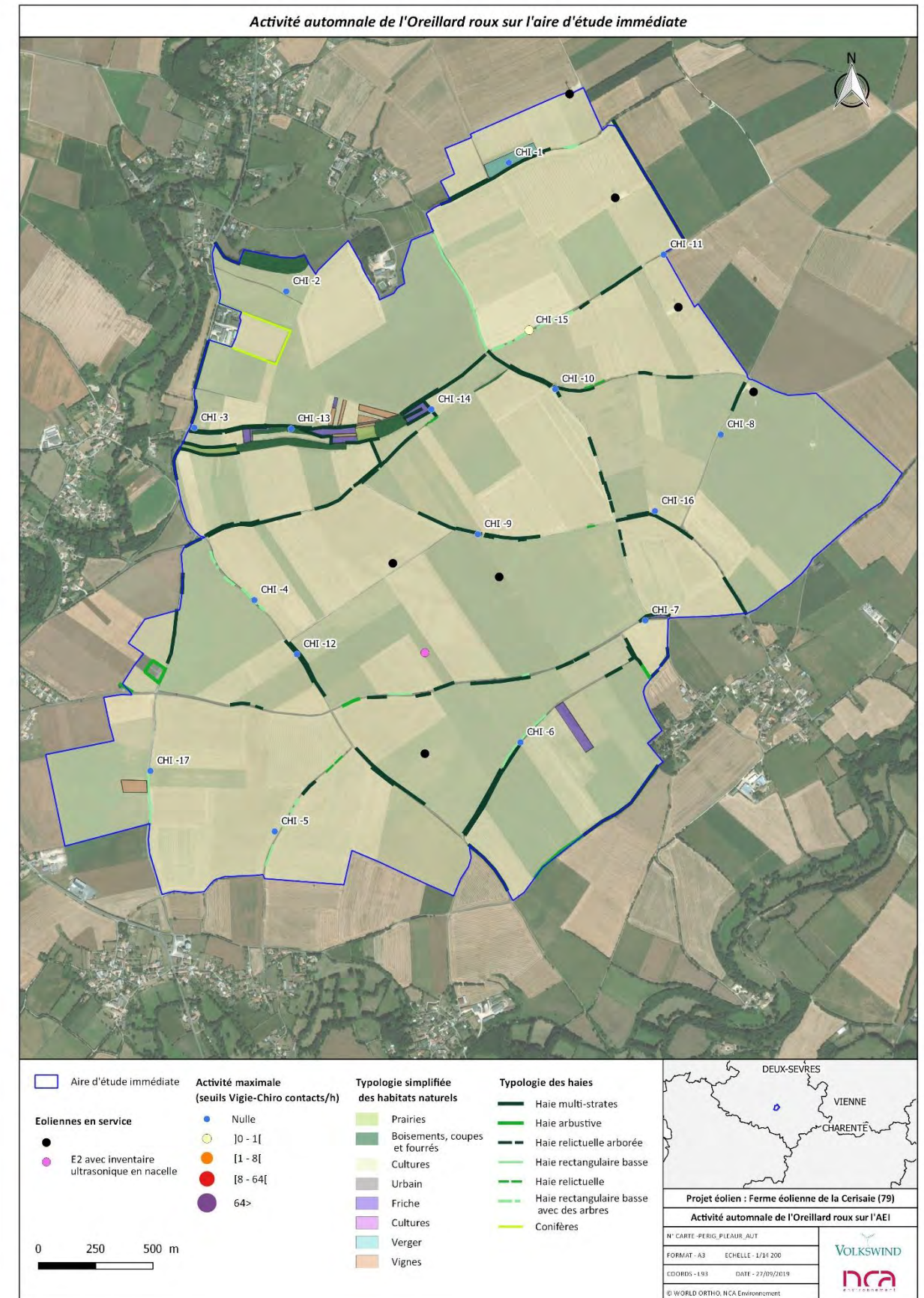

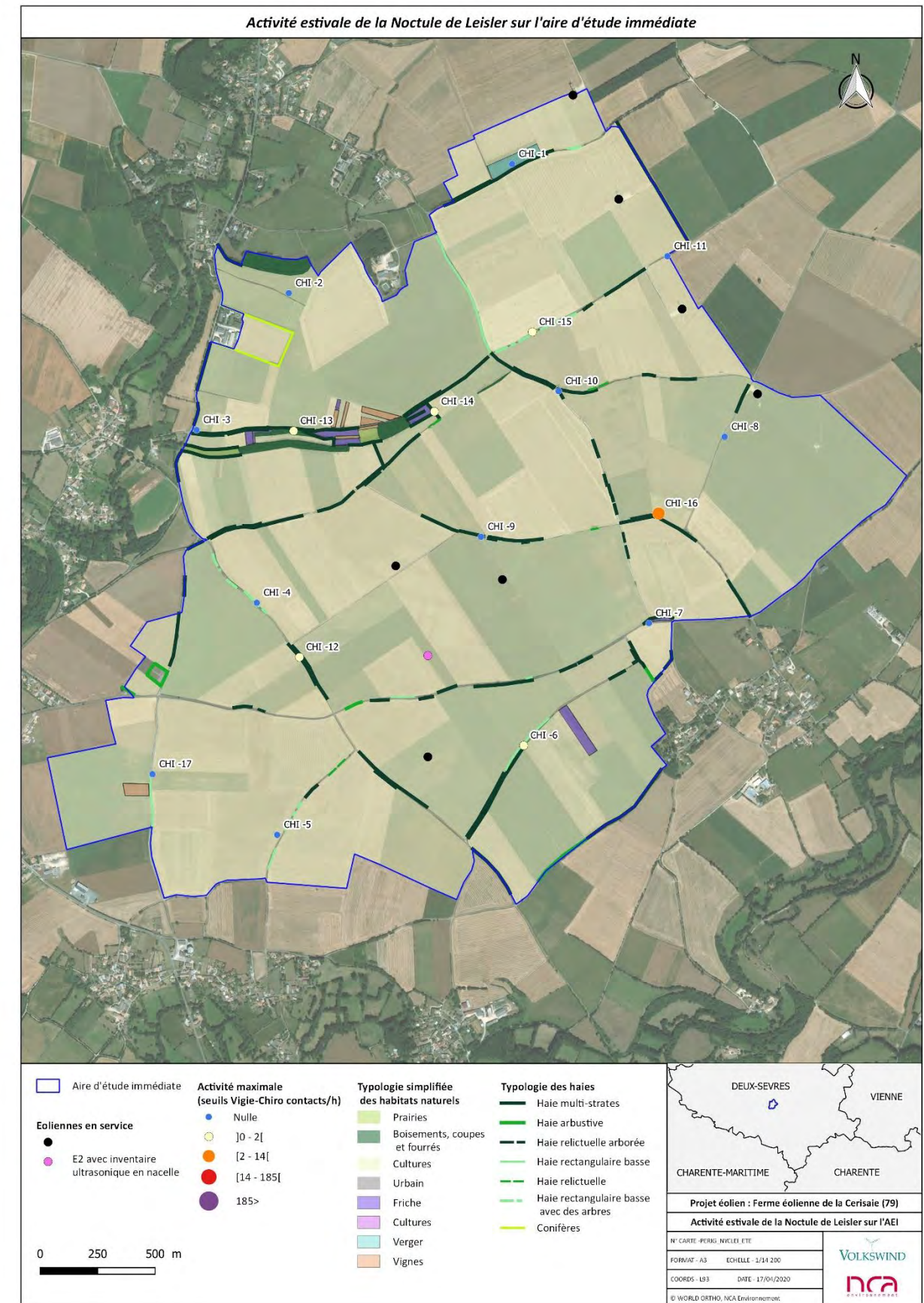


Oreillard roux - *Plecotus auritus*



 <p>Oreillard roux - Boris Baillat</p>	Statut de protection nationale	Protection nationale		
	Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV		
	Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)		
	Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)		
	Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez commun		
<p>L'Oreillard roux est commun en France. Il installe ses colonies de reproduction et/ou d'estivage dans des bâtiments ou des cavités arboricoles. Il chasse préférentiellement dans des forêts de feuillus stratifiées et boude les forêts sans taillis sous futaie. Les populations les plus denses sont observées dans les régions présentant des massifs forestiers.</p> <p>Ses habitats de chasse sont peu présents sur l'AEI, aux milieux très ouverts. Il y a en revanche un petit potentiel de gîtes arboricoles sur l'aire d'étude.</p> <p>Les prospections démontrent que l'espèce a été présente uniquement en phase de migration printanière et automnale et absente en été. Elle n'a été active que sur les points 12 et 15.</p> <p>Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une patrimonialité modérée (LRR : LC et statut régional : assez commun) - Un enjeu habitat faible (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) - Une occurrence faible (deux nuits) - Un seuil Vigie-Chiro faible - Une activité globale très faible <p>L'enjeu fonctionnel qui en résulte est alors très faible.</p>				
Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI	
Modérée	Faible	Très faible	Très faible	

Noctule de Leisler - *Nyctalus leisleri*





Noctule de Leisler - Laurent Arthur

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Quasi-menacée (NT)
Liste rouge régionale	Quasi-menacée (NT)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez rare

La Noctule de Leisler est rare dans le nord, l'ouest et le nord-ouest de la France et relativement abondante dans le sud-est. Elle gîte en été dans des cavités arboricoles et est quelquefois retrouvée dans des combles de bâtiments. Ses territoires de chasse sont variés, mais elle s'alimente préférentiellement dans des milieux boisés (forêts caduques ou mixtes, étangs forestiers, etc.). Il n'est pas non plus rare de la contacter en survol de plaines céréalières. A l'instar de la Noctule commune, elle effectue un vol de haute altitude et chasse au-dessus des canopées. D'après Arthur et Lemaire (2015), les populations de cette espèce sont considérées comme trois fois moins denses que celles de la Noctule commune dans l'ouest de l'Europe. En France, les populations sont en augmentation vers le sud-est.

Au sein de l'AEI, ses habitats de chasse sont peu présents, et se limitent aux plaines céréalières et aux petits boisements résiduels. L'aire d'étude immédiate ne présente pas de potentiel de gîte pour cette noctule.

Cette espèce a été détectée sur l'ensemble des saisons mais sur un nombre limité de points (6, 12, 14 et 16). Par ailleurs, son activité reste très faible sur le site, sauf au point 16 en été où l'activité est modérée. Il s'agirait principalement de contacts d'individus en transit.

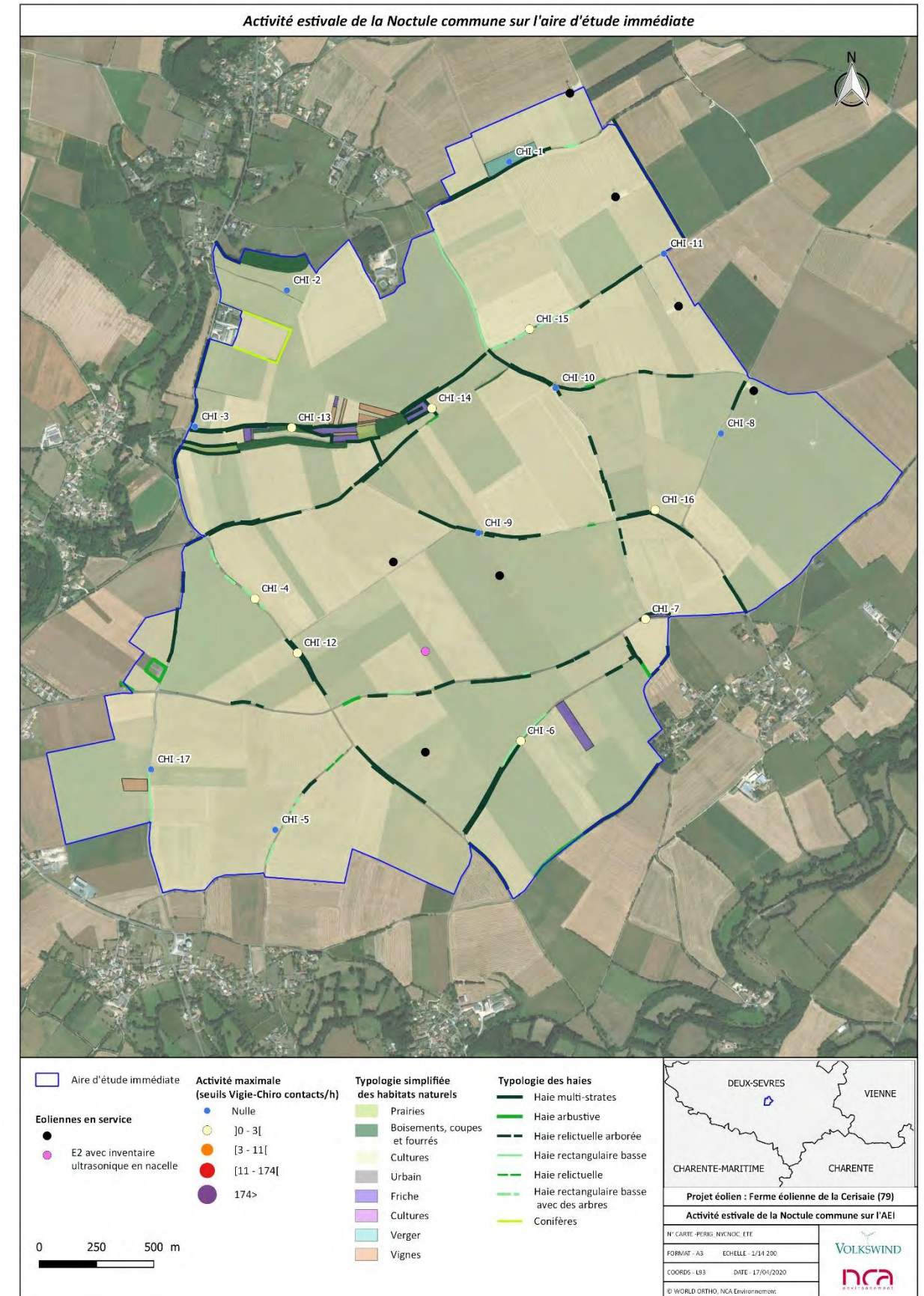
Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :

- Une patrimonialité forte (LRR : NT et statut régional : assez rare)
- Un enjeu habitat modéré (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat)
- Une occurrence forte (neuf nuits)
- Un seuil Vigie-Chiro modéré
- Une activité globale modérée

L'enjeu fonctionnel qui en résulte est alors modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Forte	Modéré	Modérée	Modéré

Noctule commune - *Nyctalus noctula*





Noctule commune - LPO Rhône-Alpes

Statut de protection nationale	Protection nationale
Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV
Liste rouge nationale	Vulnérable (VU)
Liste rouge régionale	Vulnérable (VU)
Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez commun

Cette chauve-souris est commune dans tout le centre-ouest de la France et se fait plus rare au nord et sur le littoral. C'est une espèce de haut vol qui chasse dans les milieux forestiers, les prairies et au-dessus des étangs. Elle fait également partie des espèces qui sortent en début de soirée. Concernant la migration, la Noctule commune est capable de parcourir des centaines de kilomètres et se retrouve parfois en grand groupe d'individus pour migrer. Elle utilise les cavités arboricoles comme gîtes d'été. Les connaissances sur les populations de cette espèce sont encore lacunaires. Des suivis réalisés à l'aide de la pose de nichoirs artificiels permettent de pallier peu à peu ce manque.

Ses habitats de chasse sont peu présents sur l'AEI, l'espèce préférant la proximité de l'eau et des milieux boisés.

Comme la Noctule de Leisler, la Noctule commune a été détectée sur l'ensemble des saisons mais son activité est très faible sur le site, sauf sur le point 1 en automne où elle est modérée. Il s'agirait principalement de contacts d'individus en transit.

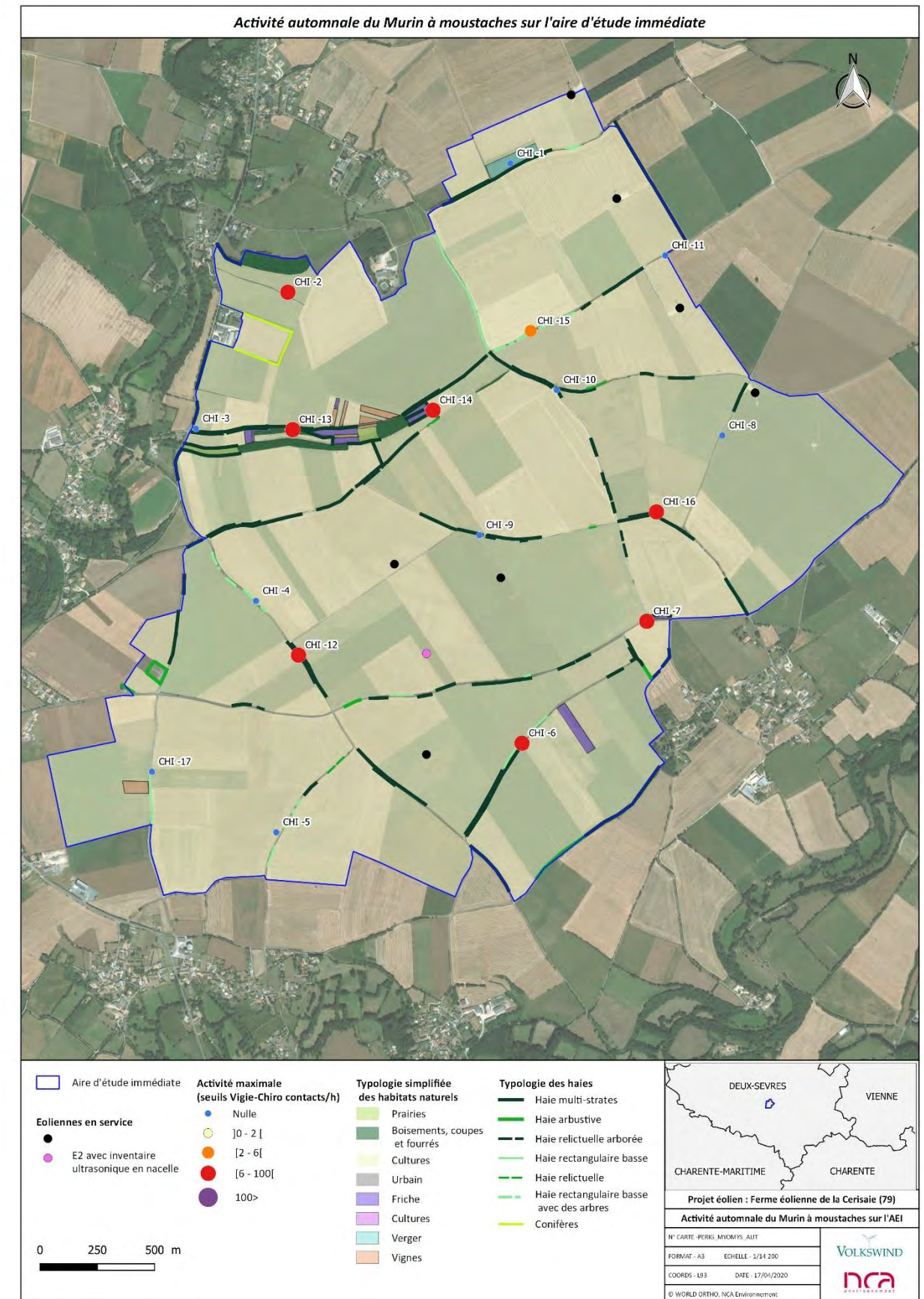
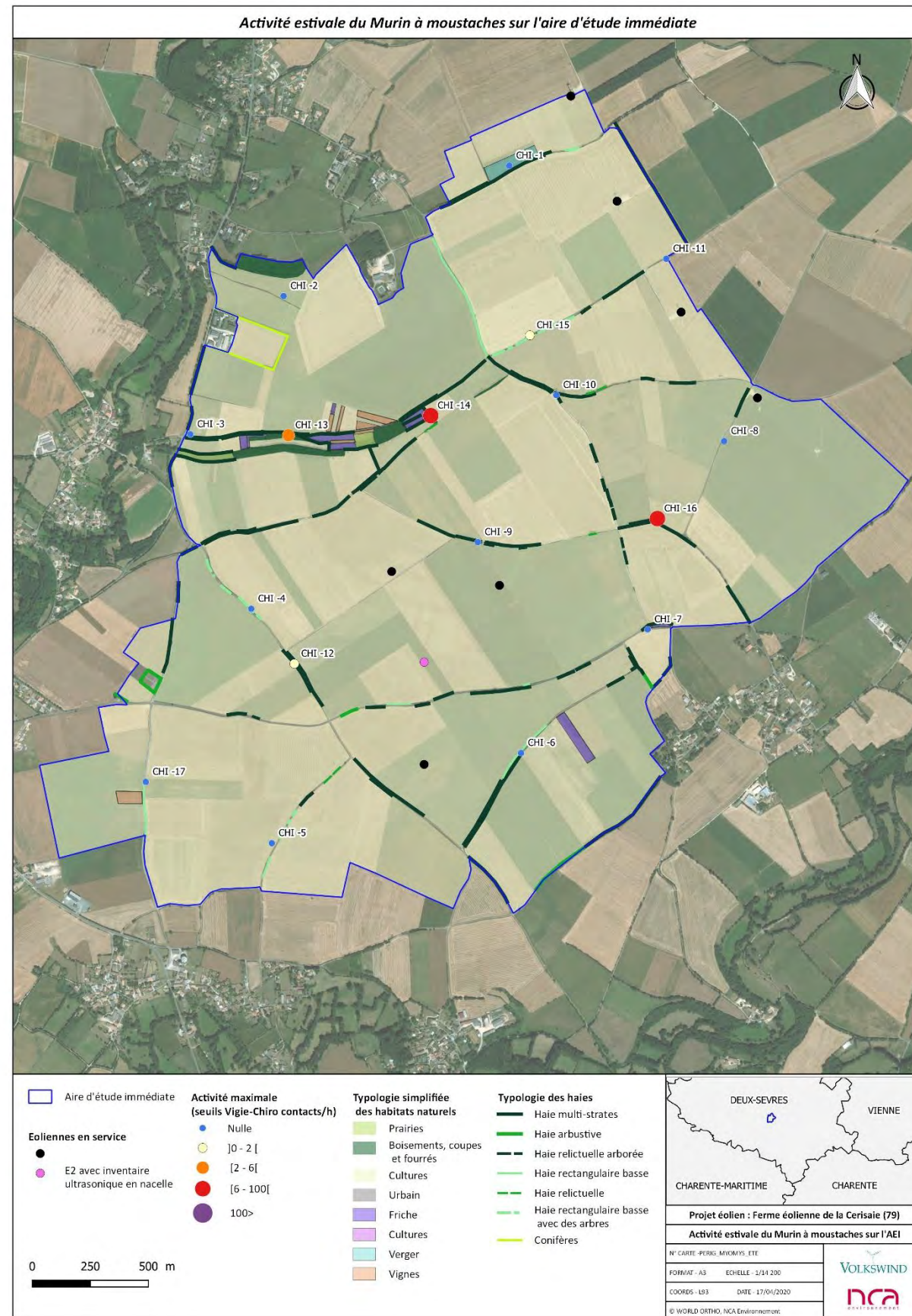
Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :


- Une patrimonialité forte (LRR : VU et statut régional : assez commun)
- Un enjeu habitat modéré (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat)
- Une occurrence forte (neuf nuits)
- Un seuil Vigie-Chiro faible à modéré
- Une activité globale faible à modérée

L'enjeu fonctionnel qui en résulte est alors faible à modéré.

Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Forte	Modéré	Faible à modérée	Faible à modéré

Murin à moustaches - *Myotis mystacinus*



 Murin à moustaches - GCP	Statut de protection nationale	Protection nationale	
	Directive Habitats-Faune-Flore	Annexe IV	
	Liste rouge nationale	Préoccupation mineure (LC)	
	Liste rouge régionale	Préoccupation mineure (LC)	
	Statut régional (PRA 2013-2017)	Assez commun	
<p>Sa distribution est relativement homogène en France. Il fréquente les milieux mixtes, ouverts à semi-ouverts : zones boisées et d'élevage, villages et jardins, milieux forestiers, zones humides. Ses gîtes d'été correspondent souvent aux interstices de bâtiments. Le Murin à moustaches est commun sans être très abondant.</p> <p>Le potentiel de gîte apparait diffus et se limite aux zones urbanisées aux alentours, mais en raison de son comportement relativement généraliste, son habitat de chasse peut être présent sur l'AEI.</p> <p>Cette espèce a été contactée en été et en automne, mais pas au printemps.</p> <p>En été, son activité est faible à forte sur 5 points. En automne, on constate une plus grande répartition sur l'AEI et une nette augmentation de son activité, qui devient globalement forte sur les points où elle a déjà été contactée, sauf sur le point 15 où elle est modérée.</p> <p>Selon la méthode de détermination de la patrimonialité expliquée dans la méthodologie, on a pour cette espèce :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une patrimonialité modérée (LRR : LC et statut régional : assez commun) - Un enjeu habitat fort (croisement entre la patrimonialité et la présence d'habitat) - Une occurrence très forte (dix nuits) - Un seuil Vigie-Chiro fort - Une activité globale forte <p>L'enjeu fonctionnel qui en résulte est alors fort.</p>			
Patrimonialité	Enjeu d'habitat	Activité globale	Enjeu fonctionnel AEI
Modérée	Fort	Forte	Fort